



SAS au capital de 2.510 €
Commissaire aux comptes inscrit
auprès de la Cour d'Appel de Colmar
N° SIRET : 518 665 930 00013

A2MICILE SAINT NAZAIRE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 2.000,00 €
Siège social : 63 Avenue Ernest Chevrier
44730 SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF
RCS de SAINT NAZAIRE : 502 825 045

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

« A2MICILE SAINT NAZAIRE »

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

7 RUE STE ODILE – B.P. 80062
67302 SCHILTIGHEIM CEDEX
Tél. : + 33 (0) 3 88 83 10 68
www.sofalec.com
sofalec.direction@sofalec.com

SG-IBAN : FR76 3000 3036 2200 0200 0470 709

Aux associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L.224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 26 novembre 2024, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

MISSION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA SITUATION DE LA SOCIETE

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

Il ressort de cette analyse que notre appréciation s'est basée en tenant compte :

- Des derniers comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité ;
- Des déclarations de la gérance concernant l'absence de contrôles fiscaux et/ou sociaux au cours des trois derniers exercices ;
- Des déclarations de la gérance sur l'état actuel d'activité de la Société.

Le patrimoine de la Société se décomposant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— A l'actif du bilan :

- Des immobilisations incorporelles pour une valeur brute de 1.400 €, totalement amorties ;
- Des immobilisations corporelles pour une valeur nette de 2.243 € ;
- Des créances dont 99.764 € de créances clients et comptes rattachés et 83 € d'autres créances ;
- De valeurs mobilières de placement pour une valeur nette de 10.000 € ;
- Des disponibilités pour 45.773 €.

— Au passif du bilan :

- Du capital social de 2.000 €, dont l'intégralité a été versé et libéré ;
- D'une réserve légale entièrement dotée, soit à concurrence de 200 € ;
- D'un report à nouveau créditeur de 179 € ;
- D'un résultat d'exercice bénéficiaire de 68.865 €.

Soit des capitaux propres, avant affectation du résultat, positifs de 71.244 €.

- Des dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 12.751 € ;
- Des dettes fiscales et sociales pour 67.922 € ;
- Des autres dettes pour 5.947 €.

Soit un total de dettes s'élevant à 86.620 € contre un montant de 77.570 € au 31/12/2023.

Le résultat de la Société se détaillant comme ci-après, d'après les éléments transmis et arrêtés au 31 décembre 2024 :

— Au titre des produits :

- Des productions vendues de Services pour 542.147 € contre un montant de 511.469 € l'exercice précédent, soit une hausse par rapport à l'exercice précédent de 30.678 € ;
- Des reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges pour 5.514 € ;
- Des autres produits pour 317 €.

Soit un total de produits d'exploitation de 547.978 € contre un montant de 516.302 € l'exercice précédent, soit une hausse de 31.676 €.

— Au titre des charges :

- Des autres achats et charges externes pour 52.313 € ;
- Des impôts, taxes et versements assimilés pour 7.726 € ;
- Des salaires et charges sociales du personnel pour 388.715 € ;
- Des dotations aux amortissements sur immobilisations pour 751 € ;
- Des dotations aux dépréciations sur actif circulant pour 6.993 € ;
- Des autres charges pour 24 €.

Soit un total de charges d'exploitation de 456.522 €, contre un montant de 441.905 € l'exercice précédent.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 91.456 € contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 74.398 €.

Après imputation du résultat financier bénéficiaire de 363 € et de l'impôt sur les bénéfices s'élevant à 22.955 €, le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 68.865 € contre un résultat bénéficiaire de 55.910 € l'exercice précédent.

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 ont été approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés en date du 27/03/2025.

La valeur des biens composant l'actif social appelle de notre part les observations suivantes :

Les disponibilités ont légèrement augmenté entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, passant de 41.251 € à 45.773 €.

Les comptes annuels clos le 31/12/2024 révèlent que le chiffre d'affaires a légèrement augmenté par rapport à celui constaté lors de l'exercice clos le 31/12/2023, passant de 511.469 € au 31/12/2023 € à 542.147 € au 31/12/2024.

Le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 ressort bénéficiaire de 68.865 € contre un bénéfice de 55.910 € l'exercice précédent.

Les capitaux propres au 31/12/2024 ressortent excédentaires et s'élèvent à 71.244 € avant l'affectation du résultat.

Le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31/12/2024 s'élevant à 68.865 €, augmenté du report à nouveau s'élevant à 179 €, soit un montant total de 69.044 €, a été approuvé par l'assemblée général ordinaire annuelle des associés du 27/03/2025 et a été distribué à hauteur de 69.000 € et affecté au compte report à nouveau à hauteur de 44 €.

Suite à l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2024, les capitaux propres s'élèvent à 2.244 €.

En conséquence des éléments mentionnés ci-dessus, nous sommes d'avis que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations particulières concernant la situation de la société.

MISSION DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à analyser les éventuels avantages particuliers stipulés ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

CONCLUSION

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers accordés.

Sur la base de nos travaux et en conséquence des éléments mentionnés ci-avant, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Schiltigheim,
Le 13 juin 2025

Pour la société WEISS ET ASSOCIES AUDIT
Marc-Antoine WEISS
Commissaire à la transformation

Marc-
Antoin
e
WEISS

Signature
numérique de
Marc-Antoine
WEISS

Date :
2025.06.13
14:42:13 [®]
+02'00'